

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 31 mars 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de convocation :	24 mars 2022
Date d'affichage :	24 mars 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 –11A : Approbation du compte administratif du budget commune

Annule et remplace la délibération 2022-11

L'an deux mille vingt-deux, le **31 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, LEGRAND OLIVIER, DELEVILLE KARYNE, COLLET GILLES, M. VARIN ROMAIN, M. TREBUCHET ARNAUD

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. LAPRADE DANIEL DONNE POUVOIR A M. THIBAUD ALAIN

MME LESCURE MAGALI DONNE POUVOIR A MME FERRANDIS MYLENE

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

PASQUIER LAETTIA

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COLLET Gilles, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget COMMUNE, dressé par M. THIBAUD Alain, Maire ; Après s'être fait présenter le Budget primitif, Le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 – Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	COMMUNE
Investissement DEPENSES	380 854.71
Investissement RECETTES	163 667.56
Résultats reportés	459 972.22
EXCEDENT	242 785.07
DEFICIT	

	COMMUNE
Fonctionnement DEPENSES	334 405.76
Fonctionnement RECETTES	345 714.97
Résultats reportés	132 421.94
EXCEDENT	143 731.15
DEFICIT	

- 2 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 31 mars 2022

Le Maire



Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 07/05/2022

Reçu en préfecture le 07/05/2022

Affiché le

ID : 077-217700525-20220507-2022_11A-DE